Communiqué de presse

Paris, le 6 février 2024

L'alternance, un dispositif qui a trouvé sa place

3e édition du baromètre de l'Observatoire de l'Alternance

- **Après plusieurs années de croissance à deux chiffres, l'alternance a atteint son rythme de croisière si bien que l'on atteindrait un peu plus de 975 000 entrées dans ce dispositif en 2023.**
- **C'est dans ce contexte que l'Observatoire de l'Alternance a demandé pour la troisième année consécutive à l'institut BVA de sonder un panel représentatif d'entreprises ayant recours à l'alternance et de jeunes engagés dans cette voie.**
- **Les résultats montrent que l'alternance a trouvé sa place dans le paysage de la formation depuis la réforme de 2018. La satisfaction à son égard n'a jamais été aussi importante.**
- **Des marges de progrès existent pour améliorer l'expérience des jeunes comme des entreprises et développer l'alternance en préservant la qualité.**

En effet, les 1 100 entreprises et jeunes sondés expriment une satisfaction en hausse à l'égard de l'alternance par rapport à 2022. Ainsi :

- 90 % des entreprises se disent satisfaites voire très satisfaites ;
- 91 % des alternants se déclarent satisfaits voire très satisfaits.

Le taux de recommandation du dispositif n'a jamais été aussi haut :

- 78 % des entreprises attribuent une note supérieure à 8, soit un résultat en hausse de 13 points par rapport à 2022 ;
- 78 % des jeunes attribuent une note supérieure à 8, soit 11 points de plus par rapport à 2022 et 14 par rapport à 2021.

La part des entreprises ayant nouvellement recours au dispositif progresse d'année en année. Ainsi, 29 % des entreprises interrogées accueillent un alternant depuis deux ans ou moins, un chiffre en hausse de 7 points par rapport à 2022.

Plus que jamais, l'alternance est **une des réponses aux tensions sur le marché du travail.** En effet, 88 % des entreprises disent y avoir recours pour répondre à leurs besoins en compétences actuels et futurs. C'est 6 points de plus par rapport à l'année 2022.

Enfin, l'alternance n'est plus un choix par défaut. 93 % des alternants déclarent avoir fait un vrai choix en se lançant dans cette voie. Il s'explique notamment par le fait que les alternants, en vertu du contrat de travail qui les lient à leur entreprise, touchent un salaire mais aussi par leur insertion rapide sur le marché du travail.

En 2023, les alternants ont été **moins nombreux à rompre leur contrat** qu'en 2022 : 14 % contre 20 %.

Toutefois, des marges de progrès existent afin d'améliorer l'expérience vécue tant par les jeunes que les entreprises.

1. **Le matching reste perfectible**

- 44 % des candidats à l'alternance rencontrent des difficultés pour trouver une entreprise ;
- 50 % des entreprises déclarent avoir du mal à trouver le candidat adéquat, un chiffre en hause de 7 points.

2. **L'accompagnement des jeunes est à renforcer**

- 7 % des alternants seulement affirment avoir bénéficié d'un parcours d'intégration ou de formation spécifique ;
- 22 % des alternants disent ne pas avoir eu de tuteur ou maitre d'apprentissage alors que c'est une obligation légale.

3. **L'enseignement des softskills est à encourager davantage**

- 77 % des alternants et 64 % seulement des employeurs jugent la formation aux softskills de qualité ;
- 61 % des ruptures sont dues au comportement de l'alternant.

Afin de continuer à améliorer le dispositif de l'alternance et atteindre « le cap du million » comme l'a rappelé le Premier Ministre dans son discours de politique générale le 30 janvier dernier, l'Observatoire de l'Alternance fait les propositions suivantes :

Proposition 1 :
Renforcer la découverte de l'alternance dans tous les collèges et lycées en équipant les équipes pédagogiques des connaissances nécessaires pour promouvoir efficacement cette voie auprès des élèves et de leur entourage.

Proposition 2 :
Proposer aux pouvoirs publics de capitaliser sur les expérimentations locales menées par des acteurs de l'emploi qui ont comme objectif de diversifier et d'élargir le spectre des profils au contexte de l'alternance.

Proposition 3 :
Généraliser dans les établissements et les CFA la présence d'une équipe dédiée au sourcing (des ambassadeurs, des mentors, des chargés de relation écoles-entreprises) avec comme missions : la relation avec les entreprises, l'accompagnement des jeunes dans leur recherche et du coaching en vue des entretiens).

Proposition 4 :
Clarifier le concept de « taux de rupture » et réaliser des analyses publiques, à la fois quantitatives et qualitatives, pour détecter les mesures appropriées visant à diminuer ces taux.

Proposition 5 :
Inciter les OPCOs et les branches professionnelles à promouvoir et soutenir une politique dynamique de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage pour renforcer leur désignation dans les entreprises.

Proposition 6 :
Généraliser l'intégration des compétences relationnelles, comportementales et cognitives (softskills) dans l'approche pédagogique des établissements et des CFA, sans sacrifier les hardskills.

Proposition 7 :
Continuer d'investir dans la politique d'Emploi et d'Éducation en assumant le maintien du soutien financier de l'alternance à tous les niveaux de qualification.

Méthodologie

Le baromètre 2023 est réalisé pour la 3e année consécutive et teste chaque année les mêmes critères afin de constater les évolutions dans la durée.

L'Institut BVA a réalisé une enquête miroir du 23 octobre au 7 novembre 2023 portant sur :

- 625 professionnels décisionnaires ou co-décisionnaires des sujets liés au recrutement
- 504 alternants ou ex-alternants français en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Du côté des entreprises, la représentativité a été assurée par la méthode des quotas sur les variables suivantes : taille d'entreprise, secteur d'activité, et région.

Du côté des alternants, elle a été assurée selon le même procédé sur les variables suivantes : niveau d'étude, taille d'entreprise, secteur d'activité de l'entreprise d'alternance, type de contrat d'alternance.

A propos de l'Observatoire de l'Alternance

L'Observatoire de l'Alternance réunit depuis 2021 **la Fondation The Adecco Group, le cabinet Quintet conseil et l'association Walt**. Réalisé par l'institut BVA, le baromètre qu'il publie chaque année s'accompagne d'un rapport qui dessine les principales tendances de l'alternance aujourd'hui.

A propos de la Fondation The Adecco Group

Abritée par la Fondation de France, la Fondation The Adecco Group a pour mission de contribuer à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ses actions se répartissent en deux piliers :

- du mécénat financier et de compétences de la part des collaborateurs du Groupe Adecco auprès d'associations partenaires ;

- des travaux d'études et d'analyse pour comprendre les freins rencontrés par les personnes en difficulté sur le marché du travail, leur donner la parole et faire connaitre les expérimentations et bonnes pratiques des différents acteurs de l'insertion professionnelle.

www.groupe-adecco.fr/fondation

A propos du Cabinet Quintet

QUINTET est un cabinet de conseil fondé par 5 associés ayant exercé des responsabilités au sein d'entreprises, d'organisations professionnelles et de cabinets ministériels entre 2017 et 2020. QUINTET exerce ses activités dans les domaines de la stratégie sociale, la stratégie des compétences, la stratégie de communication en matière sociale ainsi que d'actions et politiques de relocalisation. Il accompagne des entreprises et des organisations professionnelles ainsi que des dirigeants à titre individuel. S'agissant des compétences, il est particulièrement impliqué dans l'accompagnement de politiques et d'actions en faveur du développement de l'apprentissage incluant celles développées par les écoles et organismes de formation.

A propos de l'association WALT

Walt est un collectif qui porte la voix de l'alternance. L'association est le regroupement de forces vives, écoles, entreprises, organisations qui portent les valeurs de l'alternance. Aujourd'hui, ce sont 1 100 écoles membres qui représentent plus de 25 % des jeunes en alternance sur tout le territoire. Ils s'engagent à contribuer à une alternance inclusive par la diversité des publics ; responsable en matière de formation et d'intégration dans l'emploi ; et enfin coopérative pour valoriser sa pédagogie comme une réelle force entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. Walt, c'est également 1 500 entreprises, 31 000 jeunes inscrits, 1 million de visites sur son site www.walt.community et 90 000 fans sur les réseaux sociaux. Plus d'informations sur www.walt-asso.fr/

Contacts :

Agence Trëma : François Coën – 06 20 53 27 74 – francois@trema.agency
Pour la Fondation The Adecco Group : Ariane Olleris – 07 61 79 71 43 – ariane.olleris@adeccogroup.com